

2024-02-12 - FINANCES – Approbation du compte administratif 2023

Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du douze mars deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
3. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
8. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
9. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
4. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. PUTHOD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
6. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12 + 8 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donné lecture aux membres du Conseil d'Administration des résultats du compte administratif pour l'exercice 2023 dont un état récapitulatif des dépenses et des recettes est annexé à l'ordre du jour.

Il est fait ici mention d'un écart sur les résultats d'investissement de l'année 2022 entre le compte de résultats de Madame la Payeure Départementale et les résultats du compte administratif 2022, résultant du changement du mode de comptabilisation des ICNE entre la M832 et la M57. Ainsi, un écart de - 2.423,75 € est à constater dans le résultat antérieur reporté de la section d'investissement.

Des écritures spécifiques ont été passées en Trésorerie afin de régulariser cette différence.

Les résultats régularisés sont désormais conformes aux chiffres constatés par Madame la Payeure départementale et sont donc arrêtés comme suit :

| INVESTISSEMENT | PREVISIONS | REALISATIONS |
|---|--------------|-------------------|
| Recettes 2023 | 4 639 107,75 | 3 200 927,13 |
| Dépenses 2023 | 3 197 489,48 | 2 803 271,59 |
| Solde d'investissement | | 397 655,54 |
| Résultat antérieur reporté (déficit/excédent) | | 305 309,16 |
| Solde cumulé invest. | | 702 964,70 |
| Recettes restant à encaisser (reports) | | 0,00 |
| Dépenses restant à réaliser (engag.) | | 52 142,27 |
| Résultat de clôture 2023 | | 650 822,43 |

| FONCTIONNEMENT | PREVISIONS | REALISATIONS |
|---------------------------------------|--------------|---------------------|
| Recettes 2023 | 9 070 530,10 | 7 887 659,61 |
| Dépenses 2023 | 9 070 530,10 | 7 268 929,74 |
| Résultat | | 618 729,87 |
| Résultat antérieur reporté (Excédent) | | 1 106 000,00 |
| Résultat de clôture 2023 | | 1 724 729,87 |

Considérant que Madame Anne BLANC, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Antoine de MENTHON s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne BLANC pour le vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2023,

DECLARE toutes les opérations de fin d'exercice définitivement closes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 15 AVR. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 09 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion de la FPT



Antoine de MENTHON

